Image not found or type unknown

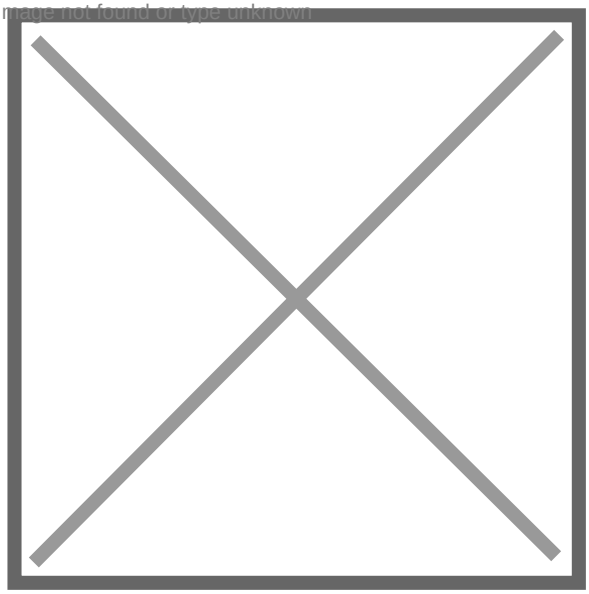

# Litiges avec anciens propriétaires

Par **crepinette_old**, le **26/11/2007** à **08:54**

Nous avons eménagé en aout 2006 et nos propriétaires ont mandaté un huissier sans que nous ayons été informé par avance pour effectuer l'état des lieux. Celui-ci a été fait par dictaphone et devait être retranscrit au plus vite pour que nous puissions le signé mais après maintes réclamations nous ne l'avons jamais reçu par contre nous avons dû tout de même payé les frais pour la conclusion du bail et établissement de l'état des lieux soit 179€. Est-ce normal ? Nous avons notifié notre départ pour le 15 sep 2007 et lors de la remise des clées, nos propriétaire étaient seuls mais avaient en leur pocession l'état des lieux d'entrée qu'ils voulaient que nous signions. Nous avons refusés mais avons tout de même fait le tour du logement et nos propriétaires nous ont dit que tout était ok et qu'ils nous restituraient notre caution dans les temps. En effet nous l'avons reçu le 15 de ce mois et comme ils l'ont précisé sur la lettre jointe, ils ce sont permis de déduire 150€ pour des soit disant dégradations (ex : papier peint de la chambre des enfants jaunie) et bien sur aucuns justificatifs de travaux ou devis. En ont-ils le droit ? Nous contestons le montant de la caution qui nous a été restituée mais que pouvons nous faire ? En vous remerciant par avance pour vos conseils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés